



AGIR SPORT – AUTOMNE 2018

NOTE AUX PARENTS

LA COMMUNE DE GERBEVILLER ET LES COMMUNES ADHERENTES

- Toutes les activités sont réservées aux **enfants de 6 révolus à 12 ans**.
- **Les activités ainsi que le transport sont entièrement gratuits.**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette session, nous vous rappelons que :

Les enfants doivent se tenir correctement pendant les trajets et les activités. En cas de détérioration de matériel, de comportements dangereux, de propos désobligeants envers les autres enfants ou les encadrants et de non-respect à l'article 8 du règlement Agir Sport, l'exclusion pourra être prononcée.

- **Les enfants ne sont pas accompagnés à la descente du bus** : l'accompagnement des enfants n'est assuré que lors du transport et des activités. **La commune se dégage de toute responsabilité en dehors du transport et des activités.**
- **Un seul nom d'activité doit apparaître par fiche d'inscription**, vous pouvez cependant inscrire plusieurs de vos enfants sur la même fiche s'ils participent à la même activité. Cette fiche est **à remettre obligatoirement** à la montée du bus.
- **Si vous n'avez pas assez de bulletins d'inscription, vous pouvez en imprimer** via le site internet de la commune de Gerbéviller: www.gerbeviller.fr , en retirer dans votre mairie ou en demander à l'accompagnateur du bus.
- **Tout enfant ayant effectué le trajet aller en bus devra obligatoirement revenir en bus, et de même aucun enfant ne sera autorisé à revenir en bus s'il ne l'a pas pris au départ.**



Pour tous les enfants :

- **Des fiches cartonnées de transport** seront distribuées dans le bus. Elles seront à compléter et à remettre impérativement à l'accompagnateur lors de la deuxième journée de participation.
- **Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive ou une copie de licence sportive sera exigé pour la première session.

INFORMATIONS IMPORTANTES !

- **Activité RANDONNEE** : tenue adaptée à la randonnée exigée
- **Activité FOOTBALL** : les chaussures à crampons sont interdites
- **Activité PISCINE** : short de bain interdit
- **Activité KAYAK** : Obligation pour les enfants de savoir nager ; vêtements de rechange indispensables